

Compte rendu de réunion du conseil national 20 septembre 2021, en visio

Présent-e-s : Martine Scius (BN/Alsace), Magalie Meunier (Aquitaine), Chantal Ferreux (BN/Bourgogne), Marie-Hélène Le Goff (Bretagne), Alice Bernard (BN/Centre), Marie Pierre (Champagne-Ardenne), Anne-Marie Vaillant (Île-de-France), Marion Audousset (Limousin), Loriane Demangeon (BN/Lorraine), Éléonore Clavreul (commission international), Christian Massaut (VP Rhône Alpes et Comité d'Éthique), Dominique Lahary (Bibliothèques en réseau), Hélène Brochard (BN/VP Hauts de France), Pascal Wagner (ABIS).

Absent-e-s / excusé-e-s : Jean-Rémi François et Françoise Martinelli (Accessibilités), Xavier Galaup (Advocacy), Nicolas Perisse (Jeux en bibliothèque), Isabelle Martin (VP Lorraine) Monique Calinon (BU/BS), Emmanuelle Kalfa (Hauts de France), Fabrice Boyer (Auvergne), Gladys Gonfrier (Antilles-Guyane), Sophie Rat (VP Bourgogne), Élodie Bailly (VP Centre), Youcef Bensedira (Franche-Comté), Dominique Conver (La Réunion), Isabelle Martin (VP Lorraine), Mélisande Ferry (Midi-Pyrénées), Claire Taillart (Normandie), Agnès Garrus (BN/Paca-Corse), Élisabeth Ravoux (VP Paca-Corse), Violaine Godin (Pays de la Loire), Clément Babu (Poitou-Charentes), Stéphane Dumas (Rhône-Alpes), Mina Bouland (Commission jeunesse).

● Préparation de l'AG

- Bilan 2020

C'est le premier bilan du nouveau cabinet comptable, le bilan provisoire a été récupéré fin juillet, le bilan définitif a été reçu le 2 septembre. Il y a eu des difficultés à récupérer les comptes de certains groupes régionaux.

Des économies ont été faites sur les défraiements, en raison de la généralisation des réunions en visio et de l'annulation de la plupart des journées d'étude. Cela ne compense pas les pertes liées à l'annulation du congrès en 2020, des journées d'étude, du départ d'Olivia la déléguée générale, etc.

Dans le rapport financier, le résultat net sur 2020 est de - 127 000€. Attention avec la compréhension des chiffres (total du bilan et produits d'exploitation), le solde réellement disponible pour l'association est de 368 000€ (voir la situation nette dans le bilan passif détaillé).

Certains comptes épargne ont été utilisés pour abonder le compte courant afin de faire face aux échéances.

Les fonds dédiés sont les subventions 2020 non utilisées et reportées sur 2021.

La nouvelle présentation du rapport financier permet d'identifier plus facilement et lisiblement les comptes des groupes régionaux comme faisant partie du compte global de l'association.

Actuellement, les groupes ont davantage de trésorerie que le siège.

Est pointé par le cabinet l'absence de valorisation du bénévolat dans le bilan ("Contributions volontaires en nature"). Si la quantification n'est pas faite dans le bilan, il est indispensable de mentionner le bénévolat et dire pourquoi il n'est pas quantifié. L'implication des bénévoles est une richesse (humaine) de l'association, qu'il importe de valoriser. Cela a commencé à être fait, notamment par les informations renseignées dans les fiches projets.

Concernant les ventes des publications, les 2 titres qui arrivent en tête sont le Mémento du bibliothécaire et Bibliothèques troisième lieu ; les chiffres sont à pondérer car en font partie ceux fournis aux stagiaires de la formation d'auxiliaire (compris dans leur inscription). Il faudra d'ailleurs prévoir la réimpression des livres pour la rentrée de septembre 2022.

L'ABIS : il reste moins de 10 000€ sur le compte, sachant qu'elle a des dettes envers l'ABF (pouvant être annulée). Les locaux sont prêtés à l'ABIS pour diminuer la dette.

Les quelques rentrées n'ont pas suffi à éviter une baisse significative de revenus : le salon du congrès a été annulé, et les publications n'ont pas généré de bénéfices suffisants, lorsqu'elles n'ont pas généré de déficits.

On échappe de peu à la cessation de paiement (dette supérieure aux créances). Comme les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, pour que la société ne soit pas mise en liquidation, il faut redresser la situation. Il est possible de continuer comme cela pendant 2 ans, sans que les capitaux propres soient rétablis). Pour cela, il faut voter en AG une mention indiquant la situation et le souhait ou pas de continuer l'activité. Le Bureau souhaite la poursuivre.

Dans les pistes envisagées : le modèle économique des publications, et la possibilité de gérer la partie économique de la formation d'auxiliaire de bibliothèque par l'ABIS.

- Autres points à voter

Le passage aux adhésions glissantes devrait permettre de limiter l'érosion des adhésions. Sur proposition d'un membre du CN : il faudrait démultiplier les campagnes d'adhésions tout au long de l'année, cela permettrait de relancer les adhésions au moment des AG régionales.

Les tarifs des adhésions : ils doivent être votés chaque année lors de l'AG (cf statuts). Proposition de ne pas les augmenter en raison de l'absence de journées d'études, liée à la crise (gratuité des JE si adhésion). Un travail de réflexion pourra être mené en 2022, notamment en explorant la formule "collectivités", la possibilité de mettre des tranches pour les interco.

2 décisions votées en 2019 doivent être revotées : la première est l'ajout de la mention disant que l'ABF, dans le cadre de son activité de formation, est aussi centre de formation d'apprentis (à revoter car quorum non atteint). La seconde précise que les membres des commissions doivent être adhérents à titre individuel (délai de transmission administratif dépassé).

Modification ou suppression du nombre de groupes régionaux : Plusieurs groupes sont soit à l'arrêt soit en difficulté, il y a aussi les questions de découpage administratif et des subventions groupées. Les statuts mentionnent que "l'association est administrée par un conseil national dont le nombre de membres est fixé au minimum à vingt et au maximum à vingt-six."

Proposition : Modifier le nombre de groupes régionaux (passer d'un minimum de 20 à 15), ou supprimer la phrase le mentionnant.

L'expérience des Hauts-de-France montre que la fusion ne résout pas les difficultés des groupes "disparus" dans le regroupement. Cela pourrait résoudre le problème des subventions DRAC qui doivent plus ou moins coller aux régions administratives.

Alerte d'un participant : Attention à la formulation pour que le Ministère de l'intérieur valide la modification. Il peut être dangereux d'émettre un chiffre précis. Il vaudrait mieux une formulation plus généraliste comme : "un nombre de groupes régionaux suffisant, permettant d'être représentatif de l'ensemble du territoire français".

Avis CN : supprimer le nombre et reformuler de manière évasive.

Précision BN : En cas de modification ou suppression de groupes régionaux, la décision doit être votée en CN puis en AG (ça peut être long). Voir l'article 5 des Statuts : "Sur proposition d'un groupe d'adhérents, les groupes régionaux peuvent être créés ou modifiés par délibération du conseil national approuvée par l'assemblée générale. Il en est fait notification au préfet du siège social de l'association [Paris] dans le délai de huitaine."

- Questions diverses

Prévoit-on dans l'AG une rubrique questions diverses ? d'aborder Biblio-covid, de faire un retour sur le sondage ? Oui, bien sûr, on ne peut faire l'impasse sur le sujet. Le sondage, pour info, a reçu + de 2 000 réponses.

● Finances

- Tarif congrès

Le Bureau souhaite publier les tarifs 2022 maxi en octobre pour permettre aux collègues de le mettre dans le prévisionnel de formation de leur collectivité. C'est l'occasion de revoir les tarifs actuels à la hausse (nous avons besoin d'argent), voire de susciter de nouvelles adhésions.

Les propositions :

- Augmenter les tarifs pour les non-adhérents (1 jour : 200€ ; 2 jours : 300€ ; 3 jours : 400€) ;
- Simplifier la grille tarifaire de manière générale (supprimer la réduction de 20% pour les collectivités, les 10% de retenue en cas d'annulation) ;
- Maintenir le principe de réduction pour les étudiants et retraités (démarche inclusive), en relevant les montants pour les non-adhérents (1 jour : 100€ ; 2 jours : 200€ ; 3 jours : 300€).

		Proposition tarifs 2022 :			
		Adhérents	Non adhérents	Adhérents	Non adhérents
Tarif classique	1 jour	100	120	100	200
	2 jours	200	240	200	300
	3 jours	250	350	250	400
	3 jours + déjeuners	300	400		
Etudiants / Retraités					
	1 jour	50	60	50	100
	2 jours	100	120	100	200
	3 jours	125	175	125	300
Déjeuner	1 repas	22	22		
Soirée		30	30		
Taux réduction collectivité		20	20		

Vote pour la nouvelle formule tarifaire 2022 : pour à l'unanimité.

- Point finances

Reprise d'argent sur les comptes des groupes / besoin de trésorerie au siège

Contexte : les réserves de l'ABF s'épuisent, l'asso va rapidement se retrouver en manque de trésorerie pour maintenir son activité (notamment les salaires de l'équipe permanente, le loyer et charges diverses, réédition de Médiathèmes, etc), et ne pourra plus que s'appuyer sur l'argent délégué aux groupes, dont le global de trésorerie est aujourd'hui supérieur à celui du siège. Déjà abordé en réunion du CN en mars 2021, le sujet est toujours d'actualité.

Propositions faites :

- Suspendre le reversement de la quote-part adhésion en région (15 000€) pour 2021, voire au-delà. On ne touche pas au reversement pour la formation. Le retour du CN de mars 2021 rendait cette piste envisageable.
- Clôture des comptes d'épargne pour les 2 groupes régionaux concernés (l'ABF est une seule entité, un groupe n'a pas à avoir d'épargne).
- Repartir en janvier voire dès que possible avec les comptes des groupes à 5 000€ (attention à laisser le montant des subventions pour ne pas gêner l'activité des groupes qui en ont).

Combien il reste sur les comptes ABF : infos reprises du bilan + infos actualisées :

	Bilan au 31/12/2020	Au 31/08/2021
CSL associatif (compte épargne siège)	5 809,29€	1 809€
CSL associatif groupes régions (compte épargne)	135 436,72€	9 437€
Banque siège CE (compte courant, fonctionnement siège)	31 254,44€	13 128,58€
Livret A CE Siège	82 301,46€	62 301,46€
Comptes des groupes	295 783,81€	

La situation financière, entre celle mentionnée sur le bilan 2020, à date du 31/12, et celle d'aujourd'hui, a évoluée. Il y a eu des baisses dues aux charges courantes (qu'il faut payer même s'il y a moins d'activité et de rentrées d'argent), et aux RH (rupture conventionnelle + provision litige ex-salarié).

Le montant de la subvention de 60 000€ n'est pas compté volontairement, puisqu'il est fléché sur des projets.

L'urgence dépendra aussi du verdict de l'affaire du litige avec un ex-salarié, qui arrive prochainement. Il n'empêche qu'il faut anticiper pour ne pas se retrouver en difficulté.

Faire un mail aux présidents et trésoriers, pour information et consultation, et permettre la préparation du budget 2022 (côté siège comme en région lors des AG). Pour info, le budget "régional" 2022 n'a pas à être voté lors des AG en région mais juste présenté ; seul le national le doit.

● Actualités

Question loi Sylvie Robert (notamment l'article 12 interdisant la revente de don) : la loi reconnaît le principe du désherbage, mais le complexifie. Une adhérente a contacté Florence Provendier (rapporteuse du texte) à ce sujet, cette dernière s'est également entretenue en visio avec l'ABF, l'ABD, l'ABDGV et l'ADBU. La sensibilisation sur les différentes manières de gérer le fruit du désherbage a été faite, alertant du risque de devoir recourir au pilon définitif. Ammareal et Recyclivres sont des sociétés et non des associations ou fondations, et ne semblent pas concernés par cet article mais on souhaite s'en assurer. Intervention participant : possibilité de déclasser le résultat du désherbage (décision élu), ce qui permet de faire comme on veut.

Élections : les documents vont bientôt être envoyés aux présidents, un mémento a été rédigé, contenant entre autres le planning mis à jour, la modification de l'appel à candidature. Une communication spécifique sur le site ABF et les réseaux sociaux sera faite. Les documents sont aussi disponibles dans la Boîte à outils sur le site web.

Remplacement de la responsable finances : Valérie a quitté l'ABF le 31 août. Le poste a des missions indispensables qu'il importe de pourvoir, et le cabinet comptable peut nous accompagner sur ce dossier. Mélanie et Aurélie, salariées de l'association, se sont portées volontaires pour pallier l'absence de Valérie en attendant un recrutement.

Question sur le type de profil recherché, proposition d'une participante : "Un profil administration d'entités culturelles comme ceux qu'on trouve dans le spectacle vivant et les EPIC ? (expérience de recherche de subventions et de gestion RH en même temps) ?"

La séance est levée.